

CHAPITRE INTRODUCTIF / INTRODUCTIVE CHAPTER

LE PACIFIQUE ET SES ILES : CONTEXTES NATURELS ET CULTURELS DE DÉVELOPPEMENT, RÉALITÉS ÉCOMIQUES ET POLITIQUES CONTEMPORAINES

*The Pacific and its islands:
natural and cultural contexts of development,
contemporary economic and political realities*

*Jean-Pierre Doumenge**

Le terme « Pacifique » évoque le bassin océanique baptisé du même nom par le navigateur Fernand de Magellan, lorsqu'il a eu à le traverser dans des conditions climatiques particulièrement favorables, ce qui malheureusement ne l'empêcha pas d'y perdre la vie, en 1521, au cours d'un combat contre des guerriers d'une chefferie austronésienne établie à Mactan, dans l'archipel des Philippines.

De nos jours, on entend par « région du Pacifique » l'ensemble des îles, grandes ou petites, qui parsèment le « grand océan » sur 130.000 km², principalement dans sa partie méridionale. On y associe parfois la Nouvelle-Guinée (463.000 km²), même si cette « très grande terre » émerge comme l'Australie (7,9 millions km²) et accessoirement la Nouvelle-Zélande (269.000 km²), à la partie continentalisée de l'« Océanie », dénomination qui a été retenue, à partir de 1812, pour qualifier la « cinquième partie du monde ».

* Professeur émérite à l'Université Paul Valéry - Montpellier 3 (e.mail : doumenge.jp@free.fr)

Au plan géopolitique et géoéconomique, émerge aussi, dans les années 2000, un espace plus vaste, connu sous le nom d'« Asie - Pacifique », qui associe les péninsules et les façades maritimes de l'Asie continentale (péninsule indochinoise, provinces maritimes de la Chine, péninsule de Corée) aux archipels du Japon, d'Indonésie et des Philippines, à l'Australasie et aux îles proprement dites du Pacifique. De par la puissance bien établie du Japon et encore en devenir de la Chine, de par la proximité géographique et politique des États-Unis d'Amérique, certains observateurs voient dans l'aire du Pacifique le « nouveau centre du monde », depuis les années 1980.

I UNE NATURE SOUVENT LUXURIANTE, PLACÉE SOUS LE SIGNE D'INSTABILITÉS TELLURIQUES ET CLIMATIQUES, OBJET D'UNE MISE EN VALEUR CONTRASTÉE

L'océan Pacifique constitue une aire géographique immense (à proprement parler 164 millions km², portés à 181 millions km² avec les mers bordières), soit le tiers de la surface planétaire, et comporte plusieurs fosses abyssales de plus de 10 000 m profondeur. Il comporte aussi de puissantes dorsales desquelles émergent parfois des alignements insulaires : « petites îles hautes volcaniques » (de 100 et 2 000 km²) et « atolls coralliens » (de 10 à 100 km²) dans ses parties centrale et orientale, « îles hautes moyennes » nommées localement « grandes terres » (de 3 000 à 20 000 km²), faits de terrains variés, dans sa partie occidentale (Viti Levu, Vanua Levu, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Bretagne).

A Un contexte morpho-structural localement turbulent

Les alignements insulaires inscrits au sein de l'océan proviennent d'un volcanisme (de type effusif, dit « hawaïen ») déterminé par le glissement de la plaque lithosphérique océanique au-dessus de « points chauds » émettant des laves basaltiques, de manière ininterrompue, depuis le début du Quaternaire. Les grandes terres océanes et les arcs périphériques, tout comme les cordillères érigées sur les bordures continentales, sont le produit de la « tectonique des plaques », dérivant de formations minérales profondes ou d'épanchements volcaniques se réalisant à partir des surfaces de frottement inter plaques. Les grandes terres sont issues de remontées magmatiques réalisées au cours de l'ère Tertiaire, tandis que les arcs bordant les plaques lithosphériques proviennent d'un volcanisme quaternaire de subduction, de type explosif, dit « strombolien ».

De par l'agencement des plaques lithosphériques sur le manteau asthénosphérique sous-jacent, le bassin du Pacifique est entouré par une « ceinture de feu » volcanique continue, depuis l'archipel insulindien jusqu'à la Terre de Feu, *via* les Philippines, le Japon et la côte occidentale des Amériques. La présence de cette ceinture est synonyme de tremblements de terre périodiques pouvant induire des *tsunami* (entre 1900 et 2008, le

Pacific Tsunami Warning Center a dénombré plus de 800 raz-de-marée) lorsqu'ils ont une origine marine.

En général, les archipels océaniques sont constitués par une série de volcans alignés sur une dorsale sous-marine de direction Sud-Est/Nord-Ouest, la plaque du Pacifique glissant d'une façon continue selon cet axe. Des récifs coralliens prennent appui sur les édifices volcaniques, dès que la température de l'eau est supérieure à 20°C de manière permanente. À l'origine attenant au substrat volcanique, et pour cela dit « frangeants », ces récifs s'en détachent peu à peu pour devenir « barrières », lorsque l'édifice support s'enfoncé dans le manteau terrestre, sous la pression de sa masse imposante. Les constructions volcaniques plus anciennes peuvent ainsi disparaître après plusieurs millions d'années, ne laissant seulement apparaître à présent, en surface, que leur couronne madréporique (qui n'a pas cessé de proliférer) : on a alors la constitution d'un atoll corallien. Celui de Kwajalein (16,4 km² de terres émergées), situé dans l'archipel des Marshall, enferme un lagon de 2 180 km². Par suite de mouvements tectoniques gauchissant les fonds marins durant le Quaternaire, certains atolls ont pu émerger après la phase d'enfoncement de leur support volcanique, sous la forme d'une dalle calcaire bordée de falaises (Nauru, Banaba, Lifou, Maré, Niue, Makatea, Rurutu, Pitcairn).

Alors que les îles hautes volcaniques sont toujours riches en eau douce (d'où la présence d'une nature luxuriante sur les versants faisant face aux vents dominants et recevant en conséquence un maximum de précipitations), donc propices à l'établissement des hommes et de leurs pratiques agricoles, les îles basses calcaires en sont dépourvues, ce qui n'y facilite pas l'implantation des hommes dans la longue durée. Et pourtant, les hommes se référant aux cultures micronésiennes et polynésiennes se sont adaptés au fil des siècles à l'inconfort des îles basses coralliennes.

B Un régime climatique placé sous le signe des alizés, subissant périodiquement l'action dévastatrice des cyclones

Situées principalement dans la zone intertropicale, les îles du Pacifique connaissent un climat généralement chaud et humide, sous l'influence du régime des alizés, vents soufflant de part et d'autre de l'équateur, durant la plus grande partie de l'année. Compte tenu du mouvement de rotation de la Terre sur elle-même, ces vents (induits par la force de *Coriolis*) sont de secteur Est. Une zone de convergence intertropicale génératrice d'orages, souvent violents, s'établit autour de l'équateur, en ondulant du Nord vers le Sud au rythme du changement des saisons (décalage vers le Nord durant l'été boréal, vers le Sud durant l'été austral). De par la force des vents d'alizé et des courants marins qui leur sont liés, une vaste « piscine d'eau chaude » (*warm pool*) s'accumule dans les basses latitudes, dans la partie occidentale de l'océan lorsque les vents sont bien établis, et dans la partie centre-orientale lorsqu'ils faiblissent.

Lorsque la température de l'eau atteint ou dépasse 27°C en surface, un mouvement d'ascendance thermique se développe à partir de cette vaste *warm pool* : il en découle la formation d'un vaste tourbillon qui, en se déplaçant sur des centaines, voire des milliers de kilomètres, devient un « cyclone » dévastateur de 6 000 à 12 000 m de hauteur et de 100 à 400 km de largeur. La force du vent peut dépasser 200 km/h ; localement, la décharge en précipitations peut atteindre 500 mm en quelques heures. Les glissements de terrain peuvent s'opérer, les arbres être abattus, les constructions humaines détruites, après le passage de tels phénomènes météorologiques.

Par un phénomène de compensation, le mouvement général de déplacement des courants aériens et marins s'inverse tous les cinq ou six ans : de graves sécheresses apparaissent sur la partie occidentale du bassin du Pacifique, normalement très humide, alors que des pluies diluviennes et parfois des cyclones touchent les parties centrale et orientale. Ce basculement périodique du système climatique du Pacifique est connu sous le nom d'oscillation australe « El Niño », puisqu'il se manifeste sur la Cordillère des Andes autour de Noël.

Comme tout bassin océanique, le Pacifique n'est pas également doté en ressources biologiques, marines ou terrestres : plus on s'éloigne de l'Insulinde, moins les espèces marines sont nombreuses et les espèces terrestres spécifiques. Aux abords des reliefs sous marins, on assiste à la remontée des eaux profondes chargées en minéraux fertilisateurs, d'où l'importance de la vie marine autour des hauts fonds, des sources thermales et des îles. Les lagons d'atolls bénéficient tout particulièrement du flux géothermique ascendant et des apports en nutriments, ce qui en fait de véritables oasis au sein d'un océan largement perçu comme désertique. Plus encore que les espaces côtiers, ces lagons accueillent des activités de pêche et, depuis quelques décennies, des équipements pour l'élevage de crevettes ou la culture des perles.

C Une nature souvent généreuse, pas toujours favorable à une mise en valeur soutenue

Au plan terrestre, lorsque les précipitations sont importantes, la nature est généreuse tant sur les sols de décomposition de roches basaltiques que sur ceux dérivant de calcaires coralliens. Dans les îles hautes volcaniques, la dissymétrie climatique (opposition entre versants hydratés exposés à l'alizé et versants secs situés à l'abri du vent dominant) infléchit le style de la mise en valeur. De par l'absence de reliefs (capteurs d'humidité), les îles basses et les versants des îles hautes abrités des vents dominants sont chroniquement secs, difficiles à mettre en valeur sans un recours à l'irrigation.

Les îles du Pacifique ne peuvent donc pas être systématiquement identifiées à des espaces hospitaliers. Sur toutes sévissent périodiquement de fortes sécheresses. Par ailleurs, l'importance relative des distances entre les différents archipels détermine l'évolution des flores et faunes autochtones vers l'endémisme : en Nouvelle-Calédonie

comme aux Hawaii, la flore l'est à 80 %. Il en résulte une grande fragilité biologique qui explique l'extinction de multiples espèces lorsque les îles du Pacifique virent arriver, dans les derniers siècles, des colons venus d'Europe, du Japon et des États-Unis.

C'est en déterminant l'origine asiatique des plantes alimentaires cultivées pendant des millénaires en Océanie insulaire que les scientifiques ont pu mettre en évidence les origines asiatiques des populations dites « autochtones » du Pacifique et leurs routes de progression au sein du bassin océanique (mouvement général d'Ouest en Est du II^e millénaire av. J.C. au I^{er} millénaire de notre ère). Aux XVI^e et XVII^e siècles, les navigateurs portugais et espagnols y introduisirent progressivement de nouvelles espèces.

Par suite d'une anthropisation longue et diversifiée, les îles du Pacifique ont perdu l'essentiel de leur végétation primaire. Les transferts d'espèces, l'ampleur des défrichements, voire l'extraction minière, ont ainsi affecté l'équilibre écologique des milieux insulaires et contribué à prendre conscience de leur fragilité biophysique. Les zones côtières et récifales subirent tout particulièrement la pression humaine favorisant l'action de l'érosion marine ou fluviale et diffusant diverses pollutions minérales, organiques ou chimiques. Dans les années 2000, on est donc bien loin des icônes des navigateurs européens du XVIII^e siècle vantant les îles du Pacifique comme autant de « jardins d'Eden ».

II DES « JARDINS D'EDEN » CONNAISSANT UNE FORTE PRESSION ANTHROPIQUE, DE PROFONDS BRASSAGES ET PARFOIS LA VIOLENCE

À la suite des relations de voyage faites par les navigateurs - explorateurs venus d'Europe, dans le courant du XVIII^e siècle, on associe les îles du Pacifique à des « jardins d'Éden », c'est-à-dire au « Paradis sur Terre » (Bougainville). Il s'agit d'une image construite autour des mythes de la présence d'une « nature féconde » et de sa fréquentation par de « bons sauvages » qui alimente toujours l'iconographie des opérateurs du tourisme international. Pourtant, la violence y sévit périodiquement. Dans les temps immémoriaux, la vie des collectivités était rythmée par des faits guerriers, souvent d'une grande férocité, plus ou moins ritualisée. Un des théâtres majeurs de la Seconde Guerre mondiale y a aussi trouvé place, entre 1942 et 1945. Souvent perçues comme « terres de fortune », les îles océaniques sont périodiquement en proie à des affrontements ethno - culturels ou socio - politiques graves.

Lors du contact entre les Océaniens et les Européens, à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e, il y eut des séquences festives, d'autres tragiques : Magellan, puis Cook et La Pérouse y perdirent la vie, en se trouvant confrontés aux populations des Philippines, des Hawaii ou des Salomon. Les contacts ultérieurs réalisés à Fidji, au Vanuatu, en Nouvelle-Calédonie, en Nouvelle-Zélande ou en Polynésie orientale connurent aussi des épisodes tragiques : chaque fois qu'au contact des Européens, les sociétés autochtones

sentaient vaciller leurs organisations économique - politiques, leurs technologies et leurs systèmes de valeurs morales et juridiques, leurs mandataires réagissaient brutalement.

Les sociétés multiséculaires océaniques étaient souvent très structurées au plan politique, mais toujours mal diversifiées au plan économique (uniquement tournées vers la production de vivres à consommer frais, car extrêmement périssables, donc difficilement stockables). Elles ne supportaient pas d'apports humains extérieurs trop importants dans la mesure où, en s'implantant en grand nombre, les immigrants pouvaient provoquer des bouleversements traumatisants en remettant en cause des équilibres pré établis. Peu aptes au changement, elles étaient pour cela perçues comme des constructions très fragiles.

A La mise en place des peuplements autochtones, l'implantation des puissances coloniales en Océanie insulaire

Selon les résultats consignés dans les recherches archéologiques, corroborés par les observations ethnobotaniques, les populations océaniques trouvent leurs origines en Asie. Le peuplement aborigène, qui se stabilisa sur le continent australien entre 40.000 et 50.000 avant J.C., serait venu par radeaux de l'arc insulindien voisin, à une époque où le niveau de la mer se trouvait 110m plus bas qu'aujourd'hui. Bien plus tard, des hommes venant du Sud de la Chine auraient migré par catamarans vers les îles de Taïwan et d'Hainan (3.000 avant J.C.), avant de se lancer à la conquête de « grand océan » par la voie des Philippines (2.000 avant J.C.), puis par celle de l'Insulinde (1.800 avant J.C.).

À partir de 1.700 avant J.C., ces navigateurs « austronésiens » colonisèrent de manière très progressive les îles du Pacifique, en allant d'Ouest en Est. Ils entrèrent en contact avec un peuplement dit « papou », beaucoup plus ancien, sur les littoraux de Nouvelle-Guinée. Ils conclurent leur pérégrination dans le Pacifique par l'occupation de la Nouvelle-Zélande. Cette « grande terre » fut abordée en plusieurs vagues entre les X^e et XIV^e siècles de notre ère, à partir des archipels de Polynésie orientale.

Au XVIII^e siècle, les navigateurs européens, et les savants qui les accompagnèrent, différenciaient les « Mélanésiens » du Pacifique Sud-Ouest (adaptés aux grandes terres), des « Micronésiens » du Pacifique centre septentrional (adaptés aux atolls) et des « Polynésiens » du Pacifique oriental (adaptés à la fois aux petites îles hautes, accessoirement aux atolls). Ils constatèrent que plus les milieux insulaires présentaient de contraintes naturelles, plus les organisations sociales étaient structurées et le pouvoir politique concentré. De ce fait, on a souvent opposé la puissance fortement hiérarchisée des chefferies traditionnelles micronésiennes et polynésiennes aux réseaux communautaires (claniques et polyclaniques) mélanésiens, au pouvoir diffus. Toutefois, la relation que les insulaires entretiennent avec leurs espaces terrestres et maritimes de référence se construit autour du même amour de la « terre des pères », des mêmes principes moraux et des mêmes règles juridiques, développant le respect de traditions

orales tant en matière de relations interpersonnelles et intergroupes que du rapport des hommes à la terre de culture.

Dans les sociétés traditionnelles du Pacifique insulaire, les populations se stratifiaient entre un ordre aristocratique et religieux (dit « aîné ») devant protéger les terroirs par les armes et la magie et un ordre des tenanciers (dit « cadet ») devant les faire fructifier avec l'aide d'une foule de « serviteurs », souvent des gens capturés au cours de raids guerriers, puis réduits en esclavage. Mais le statut social était relatif et relationnel : en migrant, un aîné pouvait se trouver dévalorisé ou un cadet magnifié. En tout lieu, un jeu d'équilibre devait toujours être trouvé entre représentants des « vieux occupants » et représentants des « nouveaux venus », au regard de l'histoire migratoire. Si le pouvoir politique était lié à la force des armes et au contrôle de divinités protectrices, la tenure foncière trouvait son efficience dans la profondeur d'établissement en un lieu.

Au cours des siècles, les solidarités océaniques se sont construites autour de réseaux interinsulaires étalés sur plusieurs centaines de kilomètres. Dès le premier millénaire avant J.C., des pierres (de la serpentine) et des poteries (de style *lapita*) circulaient dans le Pacifique central et occidental. À l'échelle des îles hautes, des échanges de vivres ritualisés se réalisaient saisonnièrement entre gens du bord de mer et gens de la montagne. Lorsqu'ils étaient fructueux, ils induisaient des échanges de femmes. Que le pouvoir soit entre les mains de lignages aristocratiques ou l'objet d'une compétition régionale entre « hommes forts » (*big men*), l'organisation sociale était construite sur l'échange de services entre lignages se prévalant de talents complémentaires en matière de protection et de fructification des territoires ou de mobilité maritime.

Les « maîtres des pirogues » (ayant talent de charpentiers de marine) comme les « maîtres des cultures » (assurant la bonne organisation des terroirs et le suivi des cycles de mise en valeur horticole, en particulier par des magies à efficience climatique) étaient tout particulièrement respectés. Comme dans toutes les sociétés traditionnelles, les tenants de talents guerriers et religieux exerçaient un ascendant marqué sur tous les autres groupes ; les protections militaire et magique d'un territoire tribal étaient en effet considérées comme des fonctions indispensables au maintien de l'intégrité de la collectivité et de sa stabilité sur ses terres d'élection. Voilà pourquoi, en tout lieu faisant l'objet d'une mise en valeur agricole ou piscicole, les groupes qui pouvaient se prévaloir de la plus grande ancienneté étaient perçus comme « propriétaires » terriens, le représentant reconnu le plus sage faisant office de « cadastre » coutumier : à ce titre, on le reconnaissait symboliquement « maître des terres ». Il bénéficiait d'un grand respect de par sa capacité à légitimer ou non les droits fonciers de chaque groupe.

Lorsqu'ils n'étaient pas enracinés dans le temps long, les pouvoirs militaire et religieux devaient obligatoirement négocier avec les propriétaires des terres et des lagons pour pouvoir assumer leur mise en valeur vivrière, en échange de la protection qu'ils

étaient sensés assurer. Dans le cadre d'un système horticole incluant un long cycle de mise en jachère, le contrôle de terres arables et d'eaux poissonneuses constituait une préoccupation de tous les instants. Les conflits les plus graves avaient généralement une nature foncière. Lorsque localement une pression humaine particulière se faisait jour, des tensions entre groupes lignagers traversaient les collectivités tribales et leurs clans constitutifs, entraînant la segmentation des groupes pré-établis et la migration des éléments jugés perturbateurs.

Afin d'obtenir un équilibre dans la durée entre acteurs socio - politiques majeurs fondant la cohésion d'une chefferie, le pouvoir foncier, prévalant sur les terres arables et les eaux poissonneuses, était en principe dissocié du pouvoir politique fondé sur la puissance des armes et la médiation des forces divines. Cela fonctionnait bien dans les collectivités établies dans les îles hautes relativement vastes. En revanche, dans les toutes petites îles et dans les atolls où la pression humaine était particulièrement forte (faute de disponibilités suffisantes en terre arable), on assistait à la veille de la période coloniale au cumul des pouvoirs fonciers, militaires et religieux dans les mains de quelques familles aristocratiques, donc à la mise en place d'un système social quasi féodal ne correspondant plus à l'éthique traditionnelle d'équilibre des pouvoirs, d'où la migration périodique des « réfractaires » à l'ordre nouveau.

La migration entre îles pouvait être induite par la surpopulation, la guerre entre chefferies rivales ou la révolte contre les pouvoirs établis. Elle pouvait aussi être provoquée par un cyclone dévastateur ou par une longue sécheresse. Dans tous les cas, la présence de groupes apparentés dans diverses îles était jugée essentielle pour pouvoir faire face aux épreuves de la vie avec quelques gages de succès, surtout pour les petites îles possédant peu de terres arables. Voilà pourquoi l'appropriation foncière (autant que le contrôle territorial) était considérée comme essentielle au bon fonctionnement et à la pérennité des collectivités traditionnelles océaniques.

Parce que les gens vivant dans les petites îles et les atolls de Polynésie et de Micronésie devaient supporter des contraintes plus grandes que les ressortissants des grandes terres mélanésiennes, on comprend qu'un pouvoir pré étatique ait fini par apparaître en Polynésie et en Micronésie, alors que subsistait un système acéphale en Mélanésie. Lorsqu'au XVIII^e siècle, les Polynésiens (à l'étroit dans leur aire géographique) commencèrent à coloniser durablement les rivages de certaines grandes îles occupées par les Mélanésiens, ils imposèrent tout naturellement leur organisation à leurs hôtes ; c'était particulièrement vrai à Fidji, au Vanuatu, dans le Nord de l'arc salomonais et dans les îles Loyauté. Aussi, lorsque dans le courant du XIX^e siècle, les puissances européennes et les États-Unis implantèrent leurs missionnaires, leurs colons et enfin leurs administrations dans ces îles, les observateurs de l'époque ont eu, de ce fait, l'impression de voir se développer un « impérialisme » polynésien à travers le Pacifique insulaire.

Le partage colonial du Pacifique bloqua définitivement ce phénomène. En s'appuyant sur une marine puissante et des compagnies commerciales compétentes, la puissance britannique y devint très vite prépondérante. Ses représentants se sont implantés tout d'abord en Australie (en 1788, pour y établir un pénitencier), puis à Pitcairn (en 1815, à la suite de l'épopée de *La Bounty*), avant de s'installer en Nouvelle-Zélande (1840), dans les îles Fidji (1874), dans le Sud-Est de la Nouvelle-Guinée, dite « Papouasie » (1884), dans les îles Gilbert et Ellice (1892), dans les îles Salomon (1893), dans les îles Cook, Tokelau et Niue (1889) et enfin dans l'archipel de Tonga (1900), tout en partageant l'administration des Nouvelles-Hébrides (l'actuel Vanuatu) avec la France (Condominium établi en 1906).

En parallèle, l'Allemagne administrait le Nord-Est de la Nouvelle Guinée (1884), puis les îles Marshall (1885), Nauru (1888), Bougainville, Buka et le Samoa occidental (1899), ainsi que les Mariannes du Nord, les Carolines et Palau (achetés à l'Espagne en 1898). Les États-Unis annexèrent pour leur part les Hawaï, tout en se substituant à l'Espagne à Guam (1898) et en contrôlant le Samoa oriental (1899). Enfin, la France s'implanta à Tahiti (1842) et dans les archipels périphériques (entre 1843 et 1880), ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie (1853). À travers son appui à l'église catholique, elle exerça aussi son influence sur Wallis et Futuna (1887).

Au cours du XIX^e siècle, le Pacifique est en effet un lieu de compétition entre les églises chrétiennes (catholique et protestantes). La *London Missionary Society*, qui agit à partir du port de Sydney, était, avec l'église catholique, la plus active. Ses missionnaires étaient particulièrement bien implantés à Tahiti et dans les îles de la Société (des missions de Londres), aux îles Cook, au Tonga, à Fidji, aux Ellice, aux Salomon, en Nouvelle-Guinée et en Nouvelle-Zélande. En parallèle, les missionnaires de la Société de Boston officiaient aux Hawaï. Quant aux ordres de Picpus et de Marie, ils ancrèrent le catholicisme aux Marquises, aux Samoa, à Wallis et Futuna et, pour partie, en Micronésie, en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides.

Au Congrès de Versailles (qui clôtura officiellement la Première Guerre mondiale), la Micronésie allemande fut placée sous un mandat de la Société des Nations (SDN) établi au profit du Japon ; le Samoa occidental allemand et les îles britanniques de Cook, Niue et Tokelau se trouvèrent dans le même temps placés sous administration de la Nouvelle-Zélande ; quant à la Nouvelle-Guinée du Nord-Est (regroupée pour l'occasion avec la Papouasie britannique, devenue australienne en 1906) elle fut attribuée à l'Australie.

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, la Micronésie (précédemment sous administration japonaise) fut placée, par la toute nouvelle Organisation des Nations-Unies (ONU), sous la tutelle des États-Unis. Dès lors, et ce malgré la présence de la France au travers de ses trois « territoires d'outre-mer », le Pacifique est perçu comme un « lac anglo-saxon ». Cette impression de forte domination des anglophones est la conséquence

directe du rôle joué par les États-Unis dans la Seconde Guerre mondiale. C'est un raid aérien meurtrier effectué par l'aéronavale japonaise, le 7 décembre 1941, sur Pearl Harbor (la grande base aéronavale américaine des Hawaïi) qui détermina le gouvernement américain à déclarer la guerre aux « puissances de l'Axe ». Dès le début de 1942, les troupes américaines entreprirent une reconquête méthodique du bassin du Pacifique et de ses marges continentales, en étroite coopération avec les troupes britanniques, australiennes, néo-zélandaises et de la France libre, leur mouvement s'organisant du Sud-Ouest vers le Nord-Est, à partir d'un quartier général établi à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

À l'époque, les troupes japonaises occupaient en totalité l'Asie orientale continentale, les archipels d'Indonésie et des Philippines, la Nouvelle-Guinée, la Micronésie et les îles Salomon. L'effort de reconquête, qui débuta par une bataille particulièrement meurtrière – « Guadalcanal » (perçue comme l'équivalent de « Verdun » en 1916, ou de « Stalingrad » en 1942-43) – s'acheva en août 1945 par la prise d'Okinawa et par le lâcher de deux bombes atomiques au-dessus d'Hiroshima et de Nagasaki, deux des principaux centres militaro-industriels implantés sur les bords de la Mer intérieure du Japon.

B Les conséquences du partage du Pacifique et de la Seconde Guerre mondiale : l'avènement des Indépendances ou des contrats d'association

Soumises à la tutelle de puissances extérieures, les sociétés autochtones insulaires ont eu à accueillir durablement des colons venant d'Europe, des États-Unis et du Japon. Des contingents de main-d'œuvre plus ou moins importants ont été recrutés pour les besoins des plantations ou des mines dans le Gujerat, le pays tamoul et le Bengale (en Inde), le Tonkin (au Vietnam), l'île de Java (en Indonésie), le Sud de la Chine (montagnards hakka) et le Japon, tous pays de misère connaissant une surpopulation problématique, à la fin du XIX^e siècle.

À Fidji (827.900 habitants en 2005), deux vastes communautés culturelles, de poids démographique sensiblement équivalent, se font face depuis près d'un siècle : d'une part, le peuple autochtone mélanésien, métissé de polynésien sur les marges orientales de l'archipel (474.000 membres) ; d'autre part, le produit de l'immigration indienne (428.000 membres), dont les ascendants provenaient du Gujarat, du pays Tamoul ou du Bengale, après avoir été mobilisés par l'administration britannique, entre 1899 et 1916, pour les besoins des plantations de la canne et des usines de fabrication du sucre à Fidji. Ceci étant, des discontinuités existent au sein de ces grands regroupements communautaires : les puissantes chefferies des îles Lau sont perçues avec suspicion par les tribus de Viti Levu et Vanua Levu, dans le cadre coutumier mélano-fidjien ; les musulmans gujarati se démarquent des hindouistes tamoul ou bengali, dans le cadre indo-fidjien.

Pour sa part, la Nouvelle-Calédonie a vu se stabiliser, au côté du peuplement multiséculaire mélanésien (dit *kanak*), des groupes venus de France métropolitaine (à partir de 1855), de la Réunion (entre 1863 et 1869), du Vietnam (entre 1891 et 1939), de Chine (en 1884) et du Japon (entre 1890 et 1939), puis d'Indonésie (entre 1896 et 1939), de Wallis et Futuna ou de Tahiti (depuis 1955), enfin des Antilles, de Djibouti et des Comores (entre 1969 et 1975). Actuellement, sur une population totale de 245.000 habitants, on compte 47 % de Mélanésiens, 33 % d'Européens, 13 % de Polynésiens, 2,5 % d'Indonésiens, 1,5 % de Vietnamiens, et 3 % d'autres origines. Au-delà du sentiment communautaire revendiqué, on constate aussi l'existence de plus de 20 % de Métis, en général inclus dans la rubrique « Européens » des recensements de population.

Dans l'espace polynésien, on constate la présence de migrants européens et de travailleurs chinois, dès la fin du XIX^e siècle, tant dans les îles de la Société que dans celles d'Hawaii. Actuellement, la Polynésie française possède une population de 260.000 habitants : 65 % se considèrent comme Polynésiens, 20 % Métis ou « Demis », 10 % Européens et 5 % Chinois. Aux îles Hawaii (1,3 million d'habitants), de très nombreux habitants descendent de migrants asiatiques, principalement japonais, accessoirement chinois, coréens, philippins et vietnamiens : en 2009, ils représentent 40 % de la population résidente. Pour leur part, les « Caucasiens » (descendant des Euro-américains venus du continent nord américain) représentent 22 % des effectifs de l'archipel, les Métis 20 %, les Latinos 7 %, les Afro-américains 2 % et les Océaniens 9 % seulement (70.000 d'entre eux sont des autochtones polynésiens, 25.000 des migrants micronésiens et 20.000 des ressortissants de l'archipel de Samoa).

Un mixage ethno-culturel comparable est perceptible dans l'île de Guam (180.000 habitants). Les autochtones *chamarros* (fortement métissés) sont à présent submergés par les « continentaux » (par suite de l'importance d'une base aéronavale américaine) et par les Japonais établis en résidence secondaire. Un nombre sans cesse croissant de migrants venant de Micronésie et des Philippines transite dans l'île avant d'essayer d'atteindre Hawaii, puis la Californie ; enfin des Japonais en villégiature y résident périodiquement.

Dans tous les autres archipels océaniens, l'apport migratoire induit par la période coloniale a toujours été mineur. Au moment des Indépendances, cet état de fait a favorisé la diffusion de l'idéologie en faveur de la prééminence des coutumes autochtones et la renaissance des modes traditionnels de solidarité au dépend des règles diffusées par les anciennes administrations coloniales. Depuis les années 1960, on qualifie cette volonté de reconstruction d'une tradition multiséculaire se voulant consensuelle par l'expression anglaise de *Pacific way* (en usage chez les Samoans, Tongiens et Gilbertins) ou par le terme bichelamar *kustom* (utilisé par les Papous, Salomonais et ni-Vanuatu).

Cette position est d'autant plus facile à tenir que les populations établies depuis des temps immémoriaux dans le Pacifique ne sont totalement entrées dans la « modernité »

qu'à l'issue du second conflit mondial. Traumatisées par la violence des combats et par le lâcher de deux bombes atomiques sur le Japon, les autochtones du Pacifique, et surtout leurs églises locales, ont rapidement développé un rejet des normes introduites par les Occidentaux. En Océanie, la volonté de construire « le royaume de Dieu » sur terre a longtemps été la motivation idéologique essentielle fondant l'action des églises chrétiennes, particulièrement celles d'obédiences protestantes : dès lors qu'ils pouvaient unifier un archipel autour d'une chefferie ou d'une alliance à leur dévotion, les pasteurs ont ainsi produit des « codes de moralité » alliant fidélité dans l'ordre coutumier autant que dans leur église, comme fondement d'une pseudo « communauté nationale ».

À partir des années 1950 et plus encore dans les décennies suivantes, des transformations considérables ont été introduites dans les modes de vie, renouvelant par là même les systèmes de pensée et les comportements des insulaires océaniens. La multiplication des routes maritimes et aériennes de tous niveaux, l'équipement progressif des maisons d'habitation en matériel électroménager, la vulgarisation de l'automobile, la connaissance instantanée des événements du monde et la diffusion des grandes idéologies, grâce à la télévision, ont peu à peu modifié leurs mentalités, même si, au moment de fêtes et rassemblements traditionnels, les autochtones océaniens continuent à observer les usages et les rites réputés fonder la cohésion communautaire dans leurs îles natales.

Sur le plan institutionnel, les îles du Pacifique ont donc connu un double bouleversement par rapport aux formes traditionnelles de leur organisation : d'une part, en passant sous le contrôle rigoureux des grandes puissances du monde (dans le courant du XIX^e siècle), d'autre part, en accédant, au coup par coup (entre 1962 et 1993), à la souveraineté stato nationale (Indépendance *stricto sensu*) ou à l'autonomie politique (en association négociée avec l'ancienne puissance de tutelle). Leurs constitutions nationales ou leurs institutions territoriales s'inspirent formellement des régimes démocratiques en vigueur en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Europe occidentale ou en Amérique du Nord, tout en intégrant des règles de sociabilité immémoriales, privilégiant de manière systématique les descendants des premiers occupants sur ceux mis en place par la colonisation pour les questions de filiation, d'accès au travail et d'appropriation foncière.

En fonction de leurs impératifs géostratégiques, les puissances américaine et française mirent en place des politiques d'autonomie plus ou moins avancées, prises souvent sous la pression des événements. Durant la « guerre froide », les États-Unis se devaient de disposer de relais vers l'Asie du Sud (en particulier du temps de leur engagement militaire au Vietnam). Quant à la France, du fait de la perte du Sahara algérien, elle avait besoin de lieux d'expérimentation militaire pour la mise au point de son armement nucléaire, d'où l'équipement des atolls de Mururoa et de Fangatofa, en Polynésie française, à partir de 1964.

Si les îles Hawaii devinrent un État fédéré de l'Union américaine en 1959, si Guam et le Samoa oriental gardèrent leur statut de Territoire de l'Union, les archipels micronésiens purent négocier des « contrats » particuliers avec les USA. Le Commonwealth des Mariannes du Nord bénéficie depuis 1976 d'un statut de large autonomie au sein de l'Union, tandis que les États fédérés de Micronésie (centrale) depuis 1986, les îles Marshall depuis 1990 et l'archipel de Palau depuis 1994 sont devenus des États « librement associés » à la puissance américaine (dans le dernier cas, les discussions d'association ont duré plus de sept ans).

En ce qui concerne l'espace de souveraineté française, la loi constitutionnelle du 20 juillet 1998 définit un statut particulier pour la Nouvelle-Calédonie pouvant mener ce « pays » à la pleine souveraineté autour de 2018, si une majorité en sa faveur se dessine localement. Depuis la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003, la Polynésie française comme Wallis et Futuna émergent pour leur part à la catégorie des « collectivités d'outre-mer » pourvues d'une plus ou moins grande autonomie politique, sans que soit explicitement posé les modalités d'accès éventuel à la pleine souveraineté. L'exercice de l'autonomie est donc commun aux trois collectivités. Le *fenua* polynésien et le *pays* néo-calédonien se trouvent actuellement dotés d'un « gouvernement territorial » aux larges compétences, rappelant celles exercées par l'exécutif d'un « pays associé » tel qu'on en rencontre dans le Pacifique, tant dans la sphère des États-Unis que dans celle de la Nouvelle-Zélande. Dans le cas de Wallis et Futuna, les trois personnalités coutumières ayant rang de « roi » (à savoir le chef traditionnel prééminent de Wallis et ces deux collègues de Futuna) participent à un « conseil territorial » (consultatif) présidé par le représentant de l'État faisant fonction de chef du territoire.

En parallèle, on a pu constater une certaine improvisation sur le chemin menant à l'Indépendance, pour des anciennes possessions britanniques et australiennes, même si les églises protestantes, dominantes en ces pays, ont toujours fait pression sur les puissances de tutelle pour qu'elles octroient de la souveraineté internationale à leurs anciennes colonies. L'obtention de cette souveraineté est intervenue en 1968 pour Nauru, en 1970 pour Fidji et Tonga, en 1975 pour la Papouasie Nouvelle-Guinée (PNG), en 1978 pour Salomon et Tuvalu, en 1979 pour Kiribati, le condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides devenant à son tour indépendant en 1980, sous le nom de Vanuatu. En ce qui concerne les territoires administrés par la Nouvelle-Zélande, on assista à la mise en place de deux formules : indépendance totale pour Samoa occidentale, dès 1962 ; indépendance « en libre association » avec l'ancienne puissance de tutelle, en 1965 pour les îles Cook et en 1974 pour Niue, conférant de fait à leurs ressortissants une double « nationalité » et la possibilité de migrer sans restrictions vers Auckland, comme pour les natifs du territoire autonome de Tokelau.

Compte tenu de la faiblesse de leurs ressources naturelles (exception faite de la Papouasie Nouvelle-Guinée et, avant la fermeture de l'exploitation du phosphate, de Nauru et de Tuvalu), ces îles sont peu viables, sauf à accepter un niveau de vie faible (cas des nouveaux États souverains) ou à recevoir des revenus substantiels de l'extérieur (cas des territoires sous le contrôle de la France et à un moindre degré des pays entretenant un lien institutionnel avec les États-Unis). Toutefois, le *lobby* des insulaires du Pacifique est influent dans les coulisses de l'ONU et de ses institutions satellites ou sur la scène de deux institutions intergouvernementales à vocation régionale, la Commission des Pays de Pacifique et le Forum du Pacifique. C'est particulièrement vrai depuis que le concept de « développement durable » a émergé des conférences planétaires, comme formule alternative à la spéculation financière des grands milieux d'affaires qui dominent la sphère économique à présent mondialisée : *small is beautiful* est à nouveau un slogan à la mode dans les cercles écologistes du Pacifique, d'autant plus que plusieurs micro-États de Micronésie et de Polynésie (États fédérés, Marshall, Kiribati, et Tuvalu) risquent en majeure partie de disparaître, dans quelques décennies, par suite de la violence accrue des coups de mers, dans un contexte global de remontée du niveau des mers.

Directement soumises à la lutte d'influence engagée par les États-Unis d'Amérique et la Chine, sous l'attraction immédiate de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande ou du Japon, les îles océaniques cultivent le paradoxe de se situer géographiquement au cœur d'une région du « monde qui bouge », tout en apparaissant toujours en marge du « monde qui compte ». Un « jardin » plus ou moins bien entretenu du « bout du monde » situé à proximité immédiate des « mégalo-pôles » californienne et japonaise et des métropoles d'Asie continentale, tel est le contexte contrasté dans lequel on peut aborder les réalités contemporaines du Pacifique insulaire.

III UN MONDE EN TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET CULTURELLE

A. Une démographie très inégalement répartie induisant des flux migratoires en constante augmentation

Les pays du Pacifique insulaire (États et territoires) ne représentent que 12,6 % de la population vivant en Océanie. En valeur brute, seul l'archipel d'Hawaï occupe une place significative, avec 1,3 million d'habitants. En valeur relative, la situation démographique de certains archipels s'avère délicate, dès lors qu'on la corrèle au faible niveau d'activité économique.

Compte tenu de leur densité de population (habitants/km²) et de leur faible niveau de revenus par habitant (US\$/habitant), les cas les plus préoccupants sont enregistrés à Kiribati, aux États fédérés de Micronésie, à Tuvalu, au Samoa occidental, à Tonga, à Niue et à Tokelau. Si on met à part la Nouvelle-Calédonie et les îles Hawaï, tous les pays

insulaire du Pacifique sont à présent des lieux de forte émigration parce qu'ils ne peuvent plus subvenir par eux-mêmes aux besoins et aux aspirations de leurs ressortissants. Les mouvements migratoires qui en découlent sont orientés vers la façade occidentale du territoire américain, l'île septentrionale de la Nouvelle-Zélande et, dans une moindre mesure, vers la côte orientale de l'Australie, du moins pour les pays insulaires anglophones.

Tableau n° 1
Population, superficie et densités de population de l'Océanie et de ses îles

Population et superficie des pays océaniques, en 2008	Population	Superficie	Densité (hab/km ²)
Australie	20 600 860	7 886 650	2,6
Nouvelle Zélande	4 173 460	268 680	15,5
Papouasie Nouvelle-Guinée	5 931 770	462 840	12,8
Total « Australasie » :	30 705 790	8 618 170	3,5
Cook (îles)	21 930	240	91,3
Fidji	931 740	18 270	50,9
Guam	168 570	549	307,0
Hawaii	1 211 500	28337	42,8
Kiribati	110 360	811	136,0
Mariannes	53 550	457	117,2
Marshall	63 170	11 854	5,3
Micronésie (États fédérés)	107 670	702	153,3
Nauru	13 770	21	655,7
Niue	1 450	260	5,5
Nouvelle-Calédonie	244 400	18 575	13,2
Palau	21 890	458	47,8

Pâques (île de)	3790	162	4,9
Pitcairn	50	47	1,0
Polynésie française	259 700	4 167	62,3
Salomon	581 320	28 450	20,4
Samoa oriental américain	63 790	197	323,8
Samoa occidental	217 080	2 944	73,7
Tokelau	2 200	11	200,0
Tonga	119 010	748	159,1
Tuvalu	12 180	26	468,3
Vanuatu	215 450	12 200	17,6
Wallis & Futuna	15190	274	55,4
Total « Pacifique insulaire »	4 439 860	129 760	34,2
Total général « Océanie »	35 145 650	8 747 930	4,0

Ainsi, les ressortissants de Nauru ont-ils investi leurs royalties minières (issues de l'extraction du phosphate, procurant en 1984 un revenu fabuleux de US\$ 50.000 par habitant resté dans l'île) dans l'immobilier et les activités de service urbain et se sont installés en nombre à Honolulu, Sydney et Melbourne... avant que leur État ne se déclare en faillite (2003). Sydney accueille aussi des ressortissants de Salomon, du Vanuatu et des îles dépendant de la Papouasie Nouvelle-Guinée ; depuis peu, on y rencontre des Indo-fidjiens et des Tongiens.

Honolulu, qui est la porte obligatoire pour entrer aux États-Unis (et obtenir la très recherchée *green card* permettant d'y séjourner durablement, en toute légalité), accueille pour sa part des contingents importants de Micronésiens (25.000) et de Samoans (20.000). Certains poursuivent ensuite vers Los Angeles (où l'on compte à présent 40.000 *Pacific Islanders*, soit presque autant qu'à Hawaii). Par son industrie touristique utilisatrice de main-d'œuvre peu qualifiée, Guam sert de relais aux Micronésiens dans leur progression vers Honolulu, puis vers la Californie (15.000 ressortissants s'y relaient en permanence depuis trente ans). Pago Pago, chef-lieu du Samoa oriental américain, grâce à ses énormes conserveries de thon, joue le même rôle pour les Polynésiens, « aspirant » les

ressortissants du Samoa occidental indépendant qui ont souvent une partie de leur parenté dans la partie américaine de l'archipel, pour ensuite les « refouler » sur l'île d'Oahu et l'aire métropolitaine de Los Angeles. En 2009, le territoire des États-Unis (dans ses composantes continentale et insulaire) accueillerait au total 180.000 migrants originaires des pays insulaires du Pacifique.

Auckland constitue une alternative à Honolulu pour les Polynésiens du Samoa occidental candidats à l'expatriation ; cette métropole reste la destination majeure pour les Tongiens et les *Cook Islanders* ; c'est surtout la destination exclusive pour les ressortissants de Niue et de Tokelau. L'agglomération d'Auckland est de plus en plus investie par des migrants polynésiens, parfois comme lieu de transit vers Sydney. Globalement, on évalue en 2009 à 90.000 le nombre des *Pacific Islanders* établis en Nouvelle-Zélande.

Ces migrants insulaires, qui ont une personnalité socioculturelle proche de celle des 500.000 autochtones maori, sont en compétition avec ces derniers sur le marché du travail. À la suite des coups d'État initiés par les militaires fidjiens d'origine autochtone (1987 par deux fois, puis 2000 et 2006), environ 60.000 Indo-fidjiens sont partis s'établir sur le pourtour du Pacifique (Auckland, Sydney, Los Angeles et Vancouver), entraînant une dépression préjudiciable pour l'économie de Fidji où ils occupaient des places importantes (hommes d'affaires, entrepreneurs, professions libérales). Depuis 2001, des Mélano-fidjiens, diplômés ou sportifs de haut niveau (rugbymen), émigrent aussi vers Auckland.

**Tableau n° 2 - Le PIB/habitant des États souverains, fédérés ou associés
et des territoires du Pacifique (exprimé en US\$) en 2008**

États souverains ou associés*	PIB/habitant (US \$)	État d'Hawaii & Territoires	PIB/habitant (US \$)
- Nauru (1968)	2 140	- Hawaii	32 900
- Palau* (1994)	7 500	- NouvelleCalédonie	29 800
- Cook* (1965)	5 100	- Polynésie Française	27 500
- Fidji (1970)	3 280	- Guam	21 000
- Marshall* (1990)	2 850	- Mariannes	12 500
- Papouasie N.Guinée (1975)	2 670	- Samoa américain	5 800
- E.F.Micronésie* (1986)	2 300	- Wallis & Futuna	3 800
- Tonga (1970)	2 240	- Tokelau	1 000
- Samoa occidental (1962)	2 100		
- Salomon (1978)	2 090		
- Kiribati (1979)	1 420		
- Tuvalu (1978)	1 340		
- Vanuatu (1980)	1 090		
- Niue* (1974)	1 000		

N.B : les valeurs peuvent varier selon les sources consultées, officielles (*FMI, OCDE*) ou non (www.wikipedia.org; www.pays_monde.fr; www.studentsoftheworld.info; www.www.indexmundi.com)

Dans la métropole néo-zélandaise, les Fidjiens autochtones ou indiens se retrouvent plus ou moins en compétition, sur le marché du travail, avec d'autres contingents de migrants (avocats et comptables indiens, médecins pakistanais, commerçants et restaurateurs sino-vietnamiens). Au total, les gens d'origine asiatique constituent à présent 9 % de la population néo-zélandaise. La société urbaine, mise en place par le peuplement d'origine européenne, tend ainsi à devenir cosmopolite.

Dans le contexte français, l'agglomération de Nouméa sert de principal pôle d'attraction des migrants océaniques : on y compte actuellement 6.000 Tahitiens ou Pomotu, 20.000 Wallisiens ou Futuniens, ainsi que 3.000 Ni-Vanuatu francophones. En parallèle, Tahiti attire quelques milliers de ressortissants de l'île de Pâques et des îles Cook. En fait, l'élément migratoire le plus original, qui se développe depuis quelques années dans l'espace français du Pacifique, consiste dans la venue de Français de métropole désirant profiter au mieux de leur retraite (et des exonérations fiscales lorsque la durée de leur séjour y excède six mois) à Nouméa comme à Papeete (environ 10.000 personnes, dans chaque cas). À l'image de ce qui se développe sur la côte du Queensland australien, en Floride ou sur la Côte d'Azur, un développement en *riviera* se réalise à Tahiti (sur les pentes surplombant la côte sous le vent) et en Nouvelle-Calédonie (sur la presqu'île de Nouméa et dans les communes voisines).

B Un patrimoine agricole largement dégradé, des ressources minières ponctuellement fructueuses

Pendant des siècles, l'activité économique pratiquée en Océanie a consisté en la production de vivres. D'origine essentiellement végétale (tubercules, rhizomes et racines), les échanges se réalisaient entre les basses vallées et les plaines côtières pourvoyeuses d'ignames (en culture sous pluie) et les intérieurs montagneux producteurs de taros (sous irrigation). Dans les atolls de la zone équatoriale, l'arbre à pain et le bananier venaient compenser la faiblesse des géo-systèmes de l'igname et du taro.

Grâce aux apports des Portugais et des Espagnols, diverses plantes (principalement la patate douce, la pomme de terre, le manioc et le maïs) vinrent diversifier cette base agricole peu diversifiée, aux XVII^e et XVIII^e siècles. Mais la grande révolution agricole consista, au XIX^e siècle, dans la réalisation de grandes plantations de canne à sucre, de caféiers et de cocotiers (pour la production du coprah, base de fabrication de la margarine) pour les besoins des marchés des pays européens et nord américains.

Aujourd'hui, à la strate ancienne de peuplement austronésien correspond toujours une horticulture familiale « relique » associant ignames, taros, bananiers et parfois l'arbre à pain, à un élevage du cochon et accessoirement à celui de quelques bovins. À la strate contemporaine, initiée par les colons européens, correspond toujours la culture en vastes plantations de cocotiers ou de la canne à sucre (plantes autochtones), voire d'ananas (plante allochtone), ainsi que l'élevage de bovins ou d'ovins pratiqué sur de vastes domaines pastoraux (dénommés *stations*, comme en Australie). En parallèle, une activité minière s'est construite autour de l'extraction des minerais de phosphate (un temps tiré des atolls soulevés de Makatea, d'Ocean Island/Banaba et surtout de Nauru), de nickel (en Nouvelle-Calédonie), de cuivre (à Bougainville) et d'or (en Papouasie Nouvelle-Guinée et à Fidji).

Compte tenu de la vive concurrence exercée par de nouveaux pays producteurs, l'économie de plantation a irrémédiablement périclité dans la plupart des pays du Pacifique insulaire, à partir des années 1960. Par suite de leur appartenance aux États-Unis d'Amérique, les îles Hawaii font exception ; elles tirent leur épingle du jeu pour la canne à sucre et surtout pour l'ananas. En Papouasie Nouvelle-Guinée, la modicité du coût salarial local permet que les champs de canne et les caféières continuent à prospérer. En Fidji, au contraire, la canne à sucre périclite ; l'industrie textile en franchise de douane et le tourisme sont à présent les deux principaux moteurs de l'économie, d'autant plus que l'instabilité politique chronique du pays et le refus grandissant des tribus mélanésiennes à louer leurs terres aux planteurs indo-fidjiens (baux de 99 ans venant en renouvellement auprès du service national de gestion des terres coutumières mélanésiennes) ne favorise plus le maintien de cette production agricole à un niveau rentable.

Actuellement, l'exploitation minière progresse tant pour l'or extrait à Fidji, dans le centre de Viti Levu, que pour le nickel exploité en grande terre néo-calédonienne. Dans ce dernier cas, on enregistre une extraction de 7 millions t de minerais (contenant 103.000 t de métal) pour les besoins d'une usine pyro métallurgique située à Doniambo (production actuelle de 60.000 t de métal) et pour une exportation en brut réalisée vers le Japon. Une unité d'hydro métallurgie (Goro : objectif 60.000 t) et une autre de pyro métallurgie (Voh : objectif 60.000 t) sont en construction, ce qui inévitablement va porter l'extraction totale de minerais entre 12 et 15 millions t.

En Papouasie Nouvelle-Guinée, l'extraction minière présente des perspectives contrastées : le cuivre voit son exploitation stagner à Bougainville, malgré la paix civile retrouvée dans l'île (depuis l'obtention d'un statut de large autonomie), alors que celle de l'or progresse en Nouvelle-Bretagne comme en Papouasie. Instruit par la longue rébellion menée par les chefferies de Bougainville à son encontre, le gouvernement central de Papouasie Nouvelle-Guinée a associé les clans propriétaires coutumiers des périmètres aurifères à l'exploitation minière, à travers le versement de substantielles *royalties* et la réalisation de aménagements anti érosifs dans l'environnement de leurs résidences.

Par contre, le phosphate dont l'extraction remonte au début du XX^e siècle est maintenant épuisé, tant à Makatea (Polynésie française), qu'à Banaba (Kiribati) et à Nauru. Dans le premier cas, on assista à l'évacuation de l'île d'extraction, les mineurs de Makatea allant louer leurs services pour l'extraction du manganèse à Forari (Vanuatu) et surtout pour l'extraction du nickel à Thio, Kouaoua, Poro et Népoui (Nouvelle-Calédonie) lorsqu'ils n'étaient pas recrutés à Tahiti pour la construction des équipements d'expérimentation nucléaire de Mururoa et Fangatofa. Dans les deux derniers cas, l'arrêt de la mine a eu des conséquences désastreuses en remettant en cause l'existence même des nouveaux États.

C Des développements urbain, industriel et touristique structurés autour d'une ville-métropole et de quelques agglomérations de taille moyenne

Deux métropoles pluri millionnaires anglo-saxonnes situées sur le pourtour du Pacifique insulaire polarisent la vie économique et culturelle du Pacifique insulaire : au Nord-Est, Los Angeles (20 millions d'habitants) ; au Sud-Ouest, Sydney (4 millions d'habitants). En Californie, San Francisco (7,4 millions d'habitants) constitue de plus en plus une alternative à Los Angeles, pour les gens de toute l'aire Asie - Pacifique. En marge de Sydney, on note l'attraction d'Auckland (1,3 million d'habitants) pour les ressortissants des îles du Pacifique-Sud. De par le volume et la variété de ses activités économiques et culturelles, la métropole néo-zélandaise ne peut toutefois pas prétendre au rayonnement des trois autres.

À la suite de l'augmentation sensible du gabarit des unités de transport maritime ou aérien, les escales ont tendance à se réduire le long des grandes routes trans - pacifiques. Une hiérarchie des espaces insulaires se révèle ainsi progressivement. Les îles situées hors de ces routes se trouvent irrémédiablement marginalisées : ainsi, pour survivre, l'État tongien tente t'il depuis sa création d'obtenir des subsides en développant l'émission de timbres - poste insolites, puis celle des passeports de complaisance, pendant que celui du Vanuatu multiplie l'ouverture des banques *off shore* et tout récemment celle de casinos électroniques.

Les escales majeures situées sur les routes Californie - Asie du Sud Est (Honolulu et Guam), Californie - Australie (Honolulu et Suva) et Californie - Nouvelle Zélande (Honolulu et Papeete) sont au contraire parfaitement valorisées. La forme la plus visible et la plus emblématique de leur promotion s'exprime dans l'organisation d'agglomérations urbaines captant des activités industrielles, en marge de leur service portuaire, et des activités touristiques, à partir d'un site aéroportuaire permettant l'atterrissage de *jets* de grande capacité (DC 8, Boeing 747 et Airbus A 340, prochainement peut-être A 380).

À la croisée des grandes routes maritimes, en prise directe sur la Californie et le Japon, Honolulu joue un rôle central d'animation pour l'Océanie insulaire. L'emprise de cette agglomération urbaine (forte d'un million d'habitants) porte à présent sur près du tiers de l'île d'Oahu (île située au cœur de l'archipel hawaïen) ; elle comporte des infrastructures touristiques massives (42.000 des 78.000 chambres hôtelières implantées dans l'archipel). Les îles Hawaii sont en effet réputées pour la qualité de leurs plages et de leurs vagues à surf, pour leurs possibilités de pratique du golf et pour la diversité des randonnées en montagne (sur les plateaux et dans les cañyons de Kauai, sur les pentes des vieux cratères de Maui et dans le parc national du volcan actif de Big Island/Grande Hawaii). Le caractère exceptionnel des sites paysagers, la pratique des sports de plein air et surtout l'importance et la diversité des services urbains proposés par la ville capitale et les centres urbains secondaires (restauration, loisirs nocturnes, attractions, musées, *shopping* en tous genres) font qu'en bonne année l'archipel se trouve fréquenté par 9 millions de touristes (aux deux tiers japonais).

En complément de l'agglomération métropolitaine d'Honolulu (la plaque tournante majeure du trafic aérien et maritime infra océanien), cinq villes de taille moyenne font à présent figure de « pôles urbains sous régionaux » dans le Pacifique insulaire :

- Agaña/Guam (170.000 habitants) assure le contrôle de l'espace micronésien pour le compte des États-Unis d'Amérique, servant de relais aux migrants de l'Océanie centrale en partance pour Honolulu et la Californie, tout en étant en prise directe sur le Japon (les métropoles de Tokyo et d'Osaka sont situées à 2 heures de vol seulement par *jet*). Guam s'impose à présent comme une destination complémentaire de celle d'Hawaii pour les touristes japonais. Cette « île-ville » compte désormais 1 million de touristes en moyenne

par an (à 90 % Japonais) attirés par la multitude de ses golfs et les avantages procurés par le *shopping en duty free*. La saturation actuelle de Guam profite à présent à Saïpan (600.000 visiteurs/an), l'île principale des Mariannes du Nord ; sa fréquentation est essentiellement le fait de Japonais ayant la nostalgie de la présence de « l'empire du Soleil levant » en Micronésie. Pour les amateurs asiatiques de plongée sous marine, l'archipel voisin des îles Palau devient peu à peu une destination intéressante de par la richesse de ses lagons (90.000 visiteurs/an).

- Suva (240.000 habitants), la capitale de Fidji, rayonne sur les archipels du Pacifique central (Tuvalu, Samoa occidentale, Tonga, Vanuatu), tout en perdant récemment beaucoup de ses forces vives, par suite du départ massif de cadres et d'hommes d'affaires indo-fidjiens. Compte tenu de l'affaiblissement des activités agricoles et de la stagnation des industries, le tourisme voit son influence grandir à Fidji. Mais, il présente une faible emprise urbaine ; ses infrastructures se situent essentiellement en quelques points de la côte Sud de Viti Levu. Les établissements actuels permettent l'accueil de 400.000 personnes/an, mais l'inquiétude née de quatre coups d'État remet périodiquement en cause le développement de ce secteur économique, pourtant avantaagé par la modicité des coûts salariaux locaux.

- Papeete (135.000 habitants) a une emprise réduite aux archipels formant la Polynésie française et les îles Cook (les deux collectivités constituent en fait un même ensemble culturel) ; son agglomération n'arrive pas, dans la promotion artisanale et commerciale de la perle noire (produite principalement dans les atolls des Tuamotu) et dans la pratique du tourisme (les grands hôtels étant implantés pour plus de la moitié à Tahiti, pour le reste à Moorea et à Bora Bora), à effacer le manque à gagner né de la fermeture du « centre d'expérimentation (atomique) du Pacifique » (CEP). De par sa cherté de vie, la Polynésie française voit ses effectifs touristiques stagner à un niveau relativement faible (200.000 visiteurs/an).

- Nouméa (150.000 habitants) « l'industrielle » organise progressivement un aménagement de résidences secondaires ou d'équipement hôtelier de qualité en *riviera*, tout en assumant l'animation de l'archipel néo-calédonien et le ravitaillement de Wallis et Futuna, et des relations commerciales soutenues avec le Vanuatu ; actuellement l'agglomération nouméenne s'étire sur un axe de plus de 100 km, de l'aéroport international de Tontouta aux infrastructures industrielles de Port Boisé/Goro. Les atouts paysagers, terrestres et marins, de la Nouvelle-Calédonie sont encore mal valorisés au plan touristique (100.000 visiteurs/an), car cet archipel reste une destination chère, à l'instar de Tahiti.

- Port Moresby (280.000 habitants), la capitale de Papouasie Nouvelle-Guinée, reste, faute de pouvoir national fort, le centre urbain sous régional le plus imparfaitement développé de l'Océanie insulaire. Tout en assurant les fonctions de commandement d'un

État de 463.000 km² et de près de 6 millions d'habitants, cette agglomération s'enlise dans des conflits inter-ethniques et dans l'action brutale des *rascals*, jeunes oisifs laissés pour compte de la modernité.

En fonction des « héritages coloniaux » autant qu'en fonction des grandes « tendances de l'économie mondialisée », des « aires d'influence » sont perceptibles au sein du Pacifique insulaire : ainsi l'agglomération millionnaire d'Auckland anime t'elle, pour le compte de la Nouvelle-Zélande, une bonne partie de l'espace polynésien. L'aire métropolitaine de Sydney et, à un moindre titre celles de Brisbane et de Melbourne, font de même pour le compte de l'Australie ; toutes trois influencent l'ensemble des anciennes colonies britanniques de Mélanésie et de Micronésie. Le Pacifique Nord est, au contraire, sous la seule attraction d'Honolulu et de la Californie, donc des États-Unis.

Le Japon, la Corée du Sud, Taïwan et la Chine populaire sont présents dans le Pacifique, mais leur influence s'y exprime seulement en termes économiques : achat de produits locaux agricoles, halieutiques ou miniers, ventes de produits manufacturés d'équipement ou de grande consommation. Les pays insulaires océaniques font appel à ces quatre pays développés d'Asie orientale pour éviter d'être trop dépendants des États-Unis ou de l'Australie. Cette position est particulièrement nette dans le cas de la Papouasie Nouvelle - Guinée.

Pour sa part, la France profite de la dispersion des trois collectivités insulaires incluses dans sa sphère de souveraineté pour tenter d'avoir une présence active dans l'ensemble du Pacifique Sud ; même si ses moyens de coopération semblent limités, ils restent encore supérieurs à ce que l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis ou le Japon mobilisent chacun. La coopération française pouvant être à présent relayée par la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, elle se trouve de fait plus acceptable pour les micro-États anglophones qui préfèrent travailler avec des « voisins proches d'Océanie » plutôt qu'avec une puissance européenne jugée encore tutélaire.

D Une vie sociale en crise dépendant des activités urbaines, soumise à la contestation des tenants d'un intégrisme agreste

Longtemps, l'Océanie insulaire a été perçue comme un « espace privilégié d'observation de l'endémisme » et un « conservatoire de traditions immémoriales » attirant biologistes et ethnologues. Son originalité anthropologique provient de valeurs de sociabilité encore bien formalisées, largement transmises par voie orale. La diffusion des savoirs et des savoir-faire traditionnels, longtemps effectuée par transmission orale de génération en génération, utilise à présent de plus en plus le recueil écrit ethnographique et les médias de masse électroniques pour perdurer. Toutefois, compte tenu de l'usage fait par certains de la modernité occidentale (déstructuration des collectivités traditionnelles, asservissement des individus par inoculation de besoins futiles de consommation, non

respect de l'environnement par des opérateurs extérieurs), de vives réactions de rejet de cette modernité apparaissent dans toutes les sociétés d'enracinement multiséculaire. Cela ne doit pas surprendre car, de tout an, les autochtones se sont défiés des allochtones.

À partir du XVI^e siècle, la course des grandes puissances européennes pour le contrôle des grandes voies commerciales menant aux richesses métalliques (or, argent et pierres précieuses, puis métaux entrant dans différents alliages), aux épices et condiments rares (poivre, cannelle, muscade, girofle, vanille, cacao, café, sucre, etc.), provoqua en effet l'asservissement des collectivités insulaires. Les systèmes économiques construits autour de l'extraction minière et de grandes plantations de cultures tropicales désorganisèrent les stratégies des insulaires, particulièrement dans le bassin indo-pacifique, en inculquant chez les populations résidentes et leurs représentants traditionnels un sentiment douloureux de marginalité.

Dans une optique de conciliation fructueuse de la tradition immémoriale et de la modernité technicienne, les mandataires des petits États insulaires essaient à présent de trouver un équilibre entre le registre de la « coutume » voulu par les populations autochtones et celui de la « mondialisation » auquel se réfère les acteurs d'origine extérieure et bon nombre de Métis. Dans leurs prises de décision, ces gouvernants sont soumis à la pression insistante des représentants du pouvoir coutumier. En Nouvelle-Calédonie, qui reste une terre de souveraineté française, un « Sénat coutumier » est ainsi consulté systématiquement pour toutes les affaires foncières, minières, maritimes, de culture et de développement local. Dans les micro-États insulaires océaniques (souverains ou associés), les instances coutumières héritées de la période pré européenne participent aux pouvoirs publics, à titre consultatif ou délibératif. Dans certains cas, le chef de l'État est élu ou coopté parmi les chefs coutumiers les plus prestigieux.

Mais la référence récurrente au « temps d'avant les Blancs » conduit souvent à des blocages de type intégriste dans le processus du développement économique et social que les mandataires des pays insulaires du Pacifique tentent de promouvoir (avec l'aide substantielle, il faut le rappeler, des grandes puissances et de l'Union européenne dans le cadre de divers financements de « coopération »). Pour les coutumiers et leur représentation politique, le mieux est de légitimer leur ascendant sur les terres afin d'obtenir en retour une substantielle rente financière, sous forme de revenus locatifs ou de *royalties*, voire de « compensations » (c'est le cas pour Nauru et la Papouasie Nouvelle-Guinée dont l'exploitation minière passée ou présente est le fait de puissants groupes étrangers).

Du fait du manque d'assiduité en matière d'acquisition de savoirs et de savoir-faire éducatifs, les jeunes restant dans leurs îles d'origine se sentent généralement mal assurés pour participer aux activités industrielles et de service inscrites dans la modernité véhiculée par la ville. Lorsqu'ils ont le courage d'émigrer vers un centre urbain

d'importance, ils ont des difficultés pour accéder au marché du travail ; faute de formation suffisante, lorsqu'ils acquièrent un emploi, celui-ci est précaire, saisonnier ou non spécialisé ; en période de crise économique grave, de tels salariés basculent facilement dans le chômage. Dès lors, la ville identifiée au « monde des Blancs » n'est plus vécue, par ces insulaires, comme un lieu d'accession aux richesses matérielles, mais comme un lieu de rejet social. Il en découle parfois un retour à la vie rurale et aux traditions agrestes ; parfois aussi, on assiste au basculement des oisifs dans la violence urbaine. Dans les deux cas, les gens au pouvoir se sentent impuissants, sauf à détourner, pour partie, l'argent de projets publics ou coopératifs, dans le but de subvenir aux besoins élémentaires de leur parentèle coutumière ou de leur clientèle électorale.

La corruption a donc tendance à se généraliser dans le Pacifique insulaire, alors même que les églises chrétiennes militent de longue date pour la plus grande probité. Mais, comme la corruption paraît être le moyen le plus approprié pour faire « sauter le verrou » de normes administratives, elle est largement initiée par les entrepreneurs locaux ou expatriés, tout en étant périodiquement dénoncée par les gens ne participant pas au pouvoir. Cette pratique a des conséquences dramatiques dans les États mélanésiens où la segmentation extrême des sociétés traditionnelles conduit à des affrontements tribaux, parfois très violents, entre partisans du pouvoir en place et tenants d'une opposition. De fait, la Papouasie Nouvelle-Guinée, Salomon et Vanuatu présentent des régimes particulièrement instables, de véritables caricatures de l'État démocratique, forme conventionnelle de la gestion du « bien public » inscrite dans la modernité aujourd'hui mondialisée (*global modernity*).

En ce début du XXI^e siècle, on assiste donc à l'effondrement en Océanie insulaire de la *MIRAB economy* (*MI* pour « migrations », *R* pour « *remittance* » c'est-à-dire « rapatriement des fonds amassés par les migrants », *A* pour « aide » et *B* pour « bureaucratie ») théorisée, en 1985, par Bertram et Watters. Sa mise en œuvre par les petits États insulaires fut au départ conçue par des experts des Nations-Unies comme un processus de « développement durable » alternatif aux subsides que les Territoires dépendant d'une grande puissance (ou y étant associés) continuent à recevoir de leur gouvernement central : dans les années 2000, les transferts de fonds publics atteignent 40 % du PIB pour les collectivités françaises. Dans le contexte américain, Guam récupère une manne sensiblement comparable ; à la marge, les deux petits États micronésiens des îles Palau et des îles Marshall en tirent aussi profit, le premier de étant en position de « sentinelle » au grand large de la Chine, le second tout à la fois comme compensation aux expérimentations nucléaires (Bikini) ou thermonucléaires (Eniwetok) et comme prix de location de l'atoll de Kwajelein, site qui réceptionne les missiles balistiques tirés périodiquement de la côte californienne.

Sous l'égide des institutions dépendant des Nations-Unies (CNUCED, ESCAP), de la Communauté du Pacifique, du Forum du Pacifique et de son organe économique le *South Pacific Bureau for Economic Cooperation*, chacun a oublié que la notion même de « développement durable », à laquelle les gens du Pacifique sont très attachés, ne pouvait être pertinente que si elle s'appuyait sur des ressources naturelles, humaines et financières stables. Or, l'aide publique au développement (APD) prodiguée par les États-Unis, l'Union européenne, le Japon, la France, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, le Royaume-Uni, la Corée, la République Populaire de Chine ou Taïwan, reste aléatoire car basée sur un calcul conjoncturel de court - moyen terme. Elle est régulièrement négociée et soumise à des « conditions résolutoires », ce qui signifie implicitement qu'elle peut être réduite, si elle est mal utilisée. Elle peut aussi être bloquée, comme ce fut le cas pour Fidji, après les coups d'États de 1987, de 2000 et de 2006. Or, sans « tirage » fixe de revenus extérieurs, la conjoncture insulaire reste de plus en plus aléatoire.

* * *

Depuis l'an 2000, les micro-États insulaires du Pacifique trouvent la coopération avec les « puissances extérieures » proches (Australie, Nouvelle-Zélande) moins gratifiante que lorsqu'ils mirent sur pied leur *Forum*, par une commune volonté des États membres. Certes, il existe un accord entre les deux puissances « régionales » et leurs voisins océaniques : depuis 1981, le *South Pacific Regional Trade and Economic Cooperation Agreement (SPARTECA)* permet par exemple d'harmoniser les marchés. Mais l'Australie et la Nouvelle-Zélande n'ont pas besoin du Pacifique insulaire pour assurer leur développement : 65 % des productions agropastorales et des matières premières minérales qu'elles fournissent vont au Japon ; le Pacifique insulaire ne les intéresse qu'à la marge, pour l'écoulement de produits finis non absorbés par leur marché intérieur. Ces deux pays ont d'ailleurs constitué de longue date un « marché commun » pour faire masse par rapport aux grands acteurs de l'économie internationale (UE, ALENA, ASEAN et surtout Japon et Chine), d'où l'intérêt compensatoire ressenti par certains petits pays insulaires du Pacifique de conclure des contrats d'association avec une puissance extérieure au monde océanien.

Les accords de défense, inhérents au pacte d'association des États Fédérés de Micronésie (EFM), de Palau (ou Belau) et des Marshall aux États-Unis d'Amérique, les statuts de Commonwealth des Mariannes du Nord et de Territoire de l'Union de Guam, ont permis aux îles du Pacifique situées au Nord de l'équateur d'apparaître comme une zone de stabilité qui n'a pas à craindre de remise en cause majeure : le « prix à payer » par les acteurs privés ou publics américains a été longuement négocié, puis réactualisé (de l'ordre de 10 milliards US \$/an pour les années 2000). Quant à la surcharge démographique enregistrée de façon chronique dans ces milieux insulaires, depuis les

années 1950, elle se diffuse régulièrement dans l'espace continental de la puissance contractante.

De même, les statuts de très large autonomie (en fait de « co-souveraineté ») négociées par la Polynésie française, puis la Nouvelle-Calédonie, avec le gouvernement central français devraient produire une stabilité institutionnelle d'ici à 2020. Cette stabilité politique se fonde sur l'octroi par la France de ressources financières assurant un haut niveau de vie moyen pour les Tahitiens et les Calédoniens (passant de US\$ 14.900/habitant à \$ 27.500 dans le premier cas, de US\$ 15.300/habitant à \$ 29.800 dans le second, entre 1998 et 2008). Cette valorisation substantielle des revenus les met dans une position comparable à celle dont bénéficient les ressortissants de Guam et d'Hawaii (passant de US\$ 20.300/habitant à \$ 21.000 dans le premier cas, de US\$ 27.600/habitant à \$ 32.900 dans le second, pour la même période décennale). Selon l'année de référence, Hawaii bénéficie d'une position comprise entre le 10^e et le 15^e rang sur les 50 États que compte les USA, ce qui est somme toute un résultat flatteur.

Pour l'instant, l'histoire post-coloniale perceptible dans les aires polynésiennes et micronésiennes ne présente donc pas de tension majeure remettant en cause l'équilibre des sociétés insulaires. À l'inverse, on peut s'inquiéter des tensions qui se font jour périodiquement en Mélanésie. À des degrés divers, liés aux conditions d'accession à l'indépendance, Fidji, Vanuatu, Salomon, Papouasie Nouvelle-Guinée sont autant d'États en situation précaire. Aucun indice ne préjuge d'un avenir prospère pour leurs populations. Les conflits ont une coloration interethnique à Fidji, mais dans les autres cas où n'existent pas de discontinuités ethnoculturelles majeures, se révèlent des clivages tribaux.

Au sein du Pacifique insulaire, apparaît donc une ligne de clivage lourde de sens :

- un espace de « souveraineté partagée », s'étendant principalement sur la Micronésie et la Polynésie, où les sociétés autochtones s'appuient sur une puissance extérieure (États-Unis, Nouvelle-Zélande ou France) pour mener une politique de compromis, associant le développement des cultures autochtones (fondant les identités collectives) à une volonté délibérée de participer à la modernité des sociétés postindustrielles (par la valorisation d'un tourisme de qualité et de quelques productions marines pouvant bien s'écouler sur les marchés internationaux : perles noires, crevettes tropicales, thon rouge pour l'approvisionnement en frais par avion du marché japonais du *sashimi*) ;

- un espace de « déconstruction » de l'État, à l'échelle de la Mélanésie « indépendante » où les affiliations partisans locales prennent toujours le pas sur les intérêts nationaux : aux Parlements de Papouasie Nouvelle-Guinée, des Salomon ou du Vanuatu, cela se traduit par des recompositions incessantes de coalitions gouvernementales, incapables de définir une action de moyen - long terme en matières

politique, économique et sociale. À Fidji, cela a conduit à quatre coups d'État instrumentalisés par des militaires, lorsque les jeux des professionnels de la politique tournent à la mascarade.

Comme les représentants élus des communautés océaniques acceptent les avantages, mais pas les obligations du fonctionnement étatique (le recyclage d'argent sale des *maffias* internationales dans des banques *off shore*, mais pas le respect des lois et règlements), ils sont souvent de connivence avec des petits chefs des nomenclatures bureaucratiques ayant pris l'habitude de confisquer le « bien public » pour leur profit personnel et celui de leur communauté d'origine, au nom de la « communauté d'origine » ou de la « solidarité tribale » : en général, le compagnonnage s'établit sur la base de l'appartenance à une même île ou à une même vallée de « grande terre ».

Parce que d'inspiration occidentale, la « nation » reste en 2009 une construction souvent balbutiante, surtout en Mélanésie, même si les églises méthodistes ont tout fait pour véhiculer à leur avantage ce concept structurant. La communauté de langue à l'échelle d'un archipel sensibilise plus les Polynésiens et les Micronésiens au fait de former « nation » que pour les Mélanésiens usant de langues locales multiples. Dans le cas de Samoa et de Tonga, la pratique du rugby à un bon niveau international conforte cette conscience identitaire nationale, surtout pour Tonga qui bénéficie depuis plus d'un siècle d'une royauté unifiée. À Fidji, au contraire, le rugby est la fierté de la seule communauté autochtone. Comme pour d'autres pays insulaires, le sentiment national s'élabore surtout au sein des diasporas (à Los Angeles, Honolulu, Sydney ou Auckland), dans la nostalgie du « pays natal ».

À l'interface des deux espaces sous-régionaux tout juste décrits (Polynésie/Micronésie d'une part, Mélanésie d'autre part), la Nouvelle-Calédonie propose un schéma qui en fait un exemple du régime de la « souveraineté partagée », pour la décennie à venir. Au bout de cette période, on peut en théorie la voir basculer dans le syndrome caractérisant actuellement les quatre États de la Mélanésie. Mais, grâce à des connivences interethniques de plus en plus nombreuses, la Nouvelle-Calédonie pourrait devenir à terme une « petite Australie » polarisant définitivement l'espace francophone du Pacifique et un modèle de gestion de la diversité culturelle dans cette partie du monde.

La facilité d'intégration du christianisme en Océanie prouve l'ouverture naturelle des habitants de cette partie du monde, même si l'étroitesse de leurs îles les expose souvent à « l'insularisme », concept socio - politique synonyme de « fermeture ». Or, pour pouvoir se pérenniser, toute société a besoin d'un projet mobilisateur, historiquement explicité, régulé grâce à des normes juridiques compréhensibles, ancré dans un espace précis, parfaitement contrôlé et pourvu de ressources naturelles et humaines, dans la longue durée.

Par leur « pacifisme » affiché, les pays du Pacifique pensent être à l'abri des turbulences internationales : cela était largement le cas du temps de la « guerre froide » ; ce ne l'est plus depuis. La volonté de « dénucléarisation » de cette partie du monde affirmée dans le traité de Rarotonga ne représente en fait pas grand chose au plan géopolitique : ce n'est qu'une simple formulation symbolique de la reconnaissance internationale à la « différence » recherchée par les mandataires des sociétés multiséculaires océaniques. Les dirigeants en charge des micro-États du Pacifique devraient s'en rendre compte pour assumer ce qui paraît être essentiel, pour un observateur attentif, dans leur devenir collectif, à savoir :

- réguler leur accroissement démographique par des migrations négociées vers les grands centres d'activités circumpacifiques,

- consolider les formules actuelles de coopération internationale pour maintenir une vie minimale acceptable dans les petites îles du grand océan.

Pour se réaliser encore faut-il que les Océaniens assimilent les concepts fondant l'État démocratique et l'économie de marché : la compréhension des règles établies et leur bonne mise en pratique, dans la réalité des décisions à prendre lorsqu'on est « en charge des affaires publiques », reste essentielle. Pour les instances statutaires, cela passe obligatoirement par la proposition d'un travail rémunéré pour le plus grand nombre en milieu urbain, par le maintien des activités agricoles suffisamment rémunératrices en milieu rural et enfin par l'assurance de la paix civile pour tous les résidents des pays insulaires du Pacifique.

Références bibliographiques :

- B. Antheaume et J. Bonnemaison, 1995 - *L'Océanie : Géographie Universelle* vol. 7. Belin-Reclus : Paris
- G. Bertram et R. Watters, 1985 - The MIRAB economy in Pacific Microstates. *Pacific Viewpoint*, vol. 26, n° 3
- J.-P. Doumenge, 1987 - Réalités et perspectives géopolitiques de l'Océanie insulaire. *Bull. Ass. Géo. Fr.*, Paris
- F. Doumenge, 1990 - *Géopolitique du Pacifique Sud*. Bordeaux : CRET-CEGET, « Iles & Archipels », n° 11
- C. Huetz de Lempis et O. Sevin, 2008 - *L'Asie-Pacifique, des crises et des violences*. P.U.Paris-Sorbonne : Paris

